

Conseil Général Haut-Rhin

REÇU A LA PRÉFECTURE

17 MAI 2006

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2006-008 DOF

du **15 MAI 2006**

PORTANT déclassement dans le domaine privé du Département d'une parcelle de terrain sise rue du stade, au droit de la RD 19 sur le ban de la commune de KOETZINGUE

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 25 novembre 2005 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement dans le domaine privé départemental d'une parcelle de terrain sise rue du Stade à KOETZINGUE, au droit de la RD 19 ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 13 avril 2006 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

1/2

ARRETE

REÇU A LA PRÉFECTURE
17 MAI 2006

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'une parcelle de terrain située au droit de la RD 19, rue du stade à KOETZINGUE, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de cette parcelle de terrain dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIRT
Monsieur le Directeur du DOF
Monsieur le Maire de la Commune de KOETZINGUE,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 15 MAI 2006

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 17 MAI 2006
Publication - 9 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Yves GRASS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire
Quint. le 22 MAI 2006
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Directeur
Monsieur le Directeur des Services Départementaux
Monsieur le Maire
Yves GRASS

COMMUNE DE KOETZINGUE

Section 18

Echelle 1/2000

PVA N 187

